

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 10 juillet 2020

34 - 2020 1

L'an deux mille vingt, et le dix juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absents excusés : BOURLEZ Marie-Espérance, procuration à SANCHEZ Séverine, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, procuration à JOURDAN Guylaine, SAEZ José, procuration à BLANQUEFORT Jean, SCHMITT Nathalie, procuration à VERLET Lyria

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Objet : Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose de subventionner les organismes suivants :

Amicale des Ecoles Roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Age d'Or	Fonctionnement	600.00 €
Association Communale Chasse Agréée	Fonctionnement	500.00 €
Association sportive collège	Fonctionnement	450.00 €
Boule Joyeuse	Fonctionnement	800.00 €
Comité Animations Roujanais	Fonctionnement	500.00 €
Foyer Rural	Fonctionnement	1 200.00 €
	Bibliothèque	800.00 €
Ligue contre le cancer	Fonctionnement	400.00 €
Minettes roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	1 000.00 €
Souvenir Français	Fonctionnement	400.00 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	350.00 €
Vélo Club Coteaux et Châteaux	Fonctionnement	300.00 €
	Achat matériel	150.00 €
2 CV Club des Avant-Monts	Fonctionnement	300.00 €
Centre Hérault Pézenas	Subvention exceptionnell	200.00 €
	Opération brioches	60.00 €
Côtés de Thongue	GEDON	46.00 €
Synicat du Terroir Pézenas	Fonctionnement	100.00 €
Prévention Routière	Action écoles	100.00 €



Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

